



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

programmes

Question écrite n° 39424

Texte de la question

M. Michel Terrot attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur l'apprentissage de l'allemand comme première langue en classe de sixième. Il souhaite connaître la nature des fondements pédagogiques qui mènent à enseigner le conditionnel présent ainsi que les verbes à particules séparables dès le deuxième mois d'enseignement de cette langue dont l'apprentissage nécessite une certaine rigueur.

Texte de la réponse

L'enseignement de l'allemand a connu, au cours des dernières années, de profondes modifications dans la démarche pédagogique adoptée et dans les contenus enseignés. L'objectif de ces évolutions est de privilégier l'apprentissage de l'allemand comme langue de communication. Dans cette perspective, il est nécessaire de distinguer la structuration de la connaissance du système syntaxique et morphologique de la langue, pour laquelle la présentation du mode subjonctif n'est pas inscrite au programme de la classe de sixième, et la mise à disposition des élèves d'énoncés indispensables pour la communication la plus élémentaire. Ainsi, par exemple, l'expression du souhait passe nécessairement en allemand par la maîtrise de l'énoncé « Ich möchte... », dans lequel le verbe est effectivement au subjonctif 2. Cet énoncé figure parmi les premiers appris aux élèves dans l'enseignement de l'allemand à l'école élémentaire. Cependant, les élèves apprennent cette expression sous forme d'un bloc lexicalisé, c'est-à-dire non décomposé et dont le fonctionnement ne fait pas l'objet d'un développement avant un niveau de classe plus avancé. Les élèves de sixième manipulent donc des énoncés au subjonctif dès les premiers mois de l'apprentissage de cette langue, mais l'apprentissage de ce mode n'intervient que bien plus tard dans la scolarité. Une distinction de même nature pourrait être faite pour d'autres aspects de la langue, dont les verbes à particule séparable.

Données clés

Auteur : [M. Michel Terrot](#)

Circonscription : Rhône (12^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39424

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 décembre 1999, page 7358

Réponse publiée le : 30 octobre 2000, page 6236